

**IRLANDE DU NORD**

**Qui sont les responsables  
de l'assassinat de Patrick  
Finucane ?**

*Index AI : EUR 45/35/00*

**Embargo : 24 février 2000  
(00h01 GMT)**

*« Lorsque les autorités  
mêmes de l'État sont  
impliquées, nous devons être  
aussi sûrs que possible de la  
vérité ». Ces propos ont été  
tenus par Tony Blair,  
Premier ministre britannique,  
au sujet de la nécessité de  
mener une enquête judiciaire  
en bonne et due forme sur le  
« dimanche sanglant ».*

*Les allégations faisant état  
d'une collusion entre agents  
de l'État et loyalistes  
paramilitaires et de tentative  
de dissimulation dans l'affaire  
de l'assassinat de Patrick  
Finucane, n'ont toujours pas  
été démenties. Si ces  
allégations ne font pas l'objet  
d'une enquête judiciaire  
indépendante, le  
gouvernement britannique*

*risque de pérenniser le climat  
d'impunité dont bénéficient  
les auteurs de violations des  
droits humains, a déclaré  
Amnesty International  
aujourd'hui.*

*Selon les informations  
juridiques dont dispose  
Amnesty International, le  
gouvernement britannique est  
tenu de veiller à ce qu'une  
enquête en bonne et due  
forme soit menée sur les  
éléments de preuve indiquant  
que la police, des agents des  
services de renseignement de  
l'armée et des groupes  
paramilitaires loyalistes sont  
impliqués dans l'assassinat de  
Patrick Finucane, avocat  
spécialisé dans la défense des  
droits humains tué à Belfast  
le 12 février 1989. Âgé de  
39 ans, Patrick Finucane  
avait été abattu de 14 coups  
de feu par deux hommes  
masqués, sous les yeux de sa*

famille ; une des armes utilisées avait été volée dans une caserne de l'armée britannique.

Au fil des ans des preuves circonstanciées se sont accumulées qui donnent à penser qu'en Irlande du Nord la collusion entre agents de l'État et paramilitaires loyalistes dans les affaires d'homicides politiques revêt un caractère systématique. À ce jour, aucune mesure sérieuse n'a été prise pour enquêter sur ces pratiques.

*« Les affirmations faisant état de graves irrégularités de la part des représentants de l'État sont courantes et, en l'absence d'enquête, elles continuent à saper la confiance de la population en l'intégrité de l'État et en la primauté du droit », a*

*« La communauté mondiale, depuis les associations juridiques nationales et internationales jusqu'aux Nations unies, en passant par les groupes de défense des droits humains, a parlé d'une seule voix et demandé l'ouverture d'une enquête sur le meurtre de Patrick*

déclaré Amnesty International.

En novembre 1999, Amnesty International a présenté les informations juridiques dont elle disposait à Peter Mandelson, secrétaire d'État à l'Irlande du Nord. Celui-ci a déclaré que l'éventuelle ouverture d'une enquête avait été remise à plus tard dans l'attente des conclusions de plusieurs procédures pénales. Or, compte tenu de l'état d'avancement de ces dernières et selon les éléments juridiques communiqués à Amnesty International, leur déroulement ne serait pas compromis par l'ouverture d'une enquête judiciaire indépendante.

*Finucane. Il est temps que le gouvernement britannique réagisse et entende cet appel », a déclaré Amnesty International.*

Une délégation composée de Geraldine Finucane, l'épouse de l'avocat assassiné, d'autres membres de la famille, des avocats

de cette dernière et de représentants d'Amnesty International, de *British Irish Rights Watch* et du *Committee on the Administration of Justice (CAJ, Comité pour l'administration de la justice)* doit rencontrer le Premier ministre irlandais, Bertie Ahern, et le ministre irlandais des Affaires étrangères, Brian Cowen, ce 24 février à Dublin.

Au cours de cette rencontre, la directrice de la section irlandaise d'Amnesty International, Mary Lawlor, présentera au Premier ministre irlandais les informations juridiques en sa possession.

Pour obtenir de plus amples informations ou un exemplaire du rapport intitulé *Northern Ireland : Patrick Finucane's killing : official collusion and cover-up* [Irlande du nord. Collusion et tentative de dissimulation dans l'affaire de l'assassinat de Patrick Finucane], veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566, ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).